



ST MARTIN SUR ECAILLON

-----

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2023 (CM71)**

Etaient présents : M. DHANEUS Michel, M. BLICQ Serge, M. LADRIERE Yves, Mme DRAOUI Anabelle, Mme BAERT PARENT Valérie, M. DUQUENNOY Marc, M. MARTIAL Thierry, M. LECLERCQ Jean-Marie, Mme LENQUETTE Marie-Colette, M. POTTIEZ Henri, M. VEROONE Thibaut.

Etaient absents excusés : Mme BLAS Murielle, M. CARLIER Jean-Noël, M. GILLIOT Jacques, M. BACRO Jérôme.

M. CARLIER Jean-Noël donne procuration à M. DHANEUS Michel. M. BACRO Jérôme donne procuration à M. VEROONE Thibaut.

Monsieur POTTIEZ Henri est nommé secrétaire.

**-Approbation du compte rendu de Conseil du 09 juin 2023** : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

**-Membres de la commission de contrôle liste électorale : Conseiller Municipal prêt à participer** : Titulaire : M. BACRO ; Suppléant : Mme LENQUETTE.

**-Révision libre des attributions de compensation : retrait de la délibération du 9 juin 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de M. le Sous-Préfet de Cambrai en date du 20 juin demandant le retrait de notre délibération (la délibération n° 2023-32 du Conseil Communautaire a été considérée comme litigieuse et par conséquent la nôtre devient irrégulière).

Mise au vote : 10 voix pour, une abstention et un contre.

**-Délibération pour création d'un emploi non permanent (entretien des locaux)**

La création à compter du 30/09/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade catégorie hiérarchique C à temps non complet (20h00) pour une durée de 12 mois. Mise au vote : adopté à l'unanimité.

**-Délibération portant adhésion au SIAVED pour la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion, au 1er janvier 2024, de la C.C.P.S. au SIAVED pour la compétence obligatoire « Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ».

**-Délibération permettant l'encaissement de la RODPP dite de « chantier » (GRDF)**

Adoption à l'unanimité.

**-Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

Comme en 2017, M. le Maire propose de désigner son Secrétaire de Mairie comme coordonnateur.

Adoption à l'unanimité.

**-Fixation de l'indemnité de l'agent recenseur**

Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

Comme en 2017, M. le Maire propose de fixer la rémunération à la somme forfaitaire de 1 100 euros.

Adoption à l'unanimité.

### **-Devis divers :**

Le Conseil décide à l'unanimité l'achat d'une Armoire froide (1 158,00 € T.T.C.) et un fourneau 4 feux pour la salle des fêtes (3 588,10 € T.T.C.).

Arasement Route de Vendegies : celui-ci est prévu du côté droit de la voie communale afin de permettre aux nombreux piétons qui empruntent cette voie de se mettre à l'écart lorsque 2 véhicules se croisent. Devis : 2 284,20 € T.T.C. : adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Site internet : M. le Maire informe que nous n'allons pas reconduire le contrat avec « Solution lettres communication » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

-Salle des fêtes : nuisances. Un riverain a attiré notre attention sur le fait que certains usagers de la salle faisaient beaucoup de bruit (sonorisation) notamment les jours qui précèdent la location de celle-ci. De plus certains utilisent le parking pour des activités sans rapport avec l'utilisation normale du lieu. Des mesures vont être envisagées dont un nouveau règlement et une étude pour un dispositif anti-bruit.

-Etude thermographique des bâtiments du 13 mars 2023 (Pays du Cambrésis) : M. le Maire a pris lecture du compte rendu.

-Le repas des aînés aura lieu le samedi 28 octobre 2023 au chalet de l'étang.

-L'atelier de décoration de Noël va reprendre sous peu.

Le Maire, Michel DHANEUS.